

**Public-cible :**

La police ne couvre que le risque de conflit juridique auquel est exposée l'entreprise d'exploitation autonome de cultures, de fruits, d'arbres, de plantes ou de bétail, qui se livre à la sylviculture ou exploite des forêts. Les activités assurées se limitent au territoire belge. Le produit n'est pas destiné aux entrepreneurs qui se contentent de fournir des services aux exploitations agricoles (travailleurs agricoles indépendants, récoltes, etc.) et qui ne pratiquent pas l'élevage pour leur compte propre.

**Besoins :**

Cette police assure la défense en justice des intérêts des assurés, dans l'optique, dans un premier temps, de parvenir à un règlement amiable extrajudiciaire. La garantie rembourse les honoraires et frais d'un avocat librement choisi lorsque Euromex ne peut parvenir à un règlement amiable satisfaisant et qu'une action en justice a des chances d'aboutir.

**Les assurés :**

- le preneur d'assurance
- les représentants légaux et statutaires
- les membres du ménage du preneur d'assurance ou de la personne qui souscrit la police au nom de la personne morale, habitant au foyer
- les travailleurs salariés, aidants, volontaires, stagiaires, ainsi que les travailleurs intérimaires

**Le risque assuré :**

La garantie couvre, outre les activités de l'exploitation, les véhicules automoteurs, remorques et machines qui, d'après l'arrêté royal Règlement technique, sont destinés à l'agriculture et à la sylviculture, qu'ils soient ou non immatriculés en tant que tels et qu'ils appartiennent éventuellement à des tiers. Cette disposition s'applique également aux grues et appareils de préhension roulants (bobcat...).

**Garanties et litiges assurés :**

	<b>GARANTIES</b>	<b>Limite en €</b>	<b>Délai de carence</b>	<b>Seuil en €</b>	<b>Territorialité</b>
<b>VOUS et EUROMEX</b>	Garantie Euromex	2.500 / cas	-	-	Belgique
<b>GENERALITES</b>	Paiement de la franchise RC et avance de la quittance indemnité	-	-	-	Mondial
	Insolvabilité	20.000	-	-	Mondial
	Cautions	20.000	-	-	Mondial
	Avance de l'indemnité	20.000	-	-	Mondial
	État des lieux contradictoire	500	-	-	Belgique
	Assistance Commission d'aide aux victimes d'actes intentionnels de violence	-	-	-	Belgique
	Risque à postériori	-	-	-	Europe
<b>VEHICULES (agriculture et sylviculture)</b>	All- risk	100.000	-	-	Europe
<b>ENTREPRISE</b>	Défense pénale avec assistance Salduz	100.000	-	-	Europe
	Recours civile extracontractuel	50.000	-	-	Europe
	Dommages fortuits lors de l'exécution d'un contrat	18.000	-	350	Europe
	Défense civile	50.000	-	Franchise RC	Europe
	Conflit contractuel avec l'assureur revenu garanti	18.000	3 mois	350	Europe
	Conflit contractuel avec l'assureur incendie	50.000	-	350	Belgique
	Conflit contractuel avec autres assureurs	18.000	3 mois	-	Europe
	Autres conflits contractuels	18.000	3 mois	350	Europe
	Droit du travail et droit social	18.000	12 mois	1.000	Belgique
	Droit administratif	18.000	12 mois	1.000	Belgique
	Droit fiscal	18.000	12 mois	1.000	Belgique
	Tous les autres conflits	18.000	3 mois	1.000	Belgique

**Conditions générales :**

**FAV102011**

**Conditions particulières sur mesure**

**LTBF112016**

**Exclusions :**

La police n'offre pas de solution à tous les litiges.

Les exclusions sont énumérées sous la rubrique « Ne sont jamais assurés » des conditions particulières. Elles portent généralement sur des situations qui revêtent un caractère exceptionnel (inondation, catastrophe nucléaire, terrorisme...) ou dans lesquelles un assuré a largement contribué à la survenance du litige (navigation sans permis, fraude, agression, défaut de paiement pur, reprise de dettes...).

Les litiges nés avant la prise d'effet de la police ne sont jamais assurés. Ceci vaut également lorsqu'au moment de la souscription, un assuré avait connaissance des faits à l'origine du litige.

## Exemples de litiges assurés :

- PAIEMENT FRANCHISE RC** ■ *Votre moissonneuse-batteuse est endommagée par les travaux réalisés dans le hangar où elle est entreposée. Les dommages sont remboursés à l'amiable, mais la police de responsabilité de la partie adverse prévoit une franchise élevée. Euromex fait le nécessaire tout en vous avançant la franchise, pour vous permettre d'entamer immédiatement les réparations.*
- INSOLVABILITE** ■ *Le propriétaire d'un champ voisin vaporise des pesticides, que le vent dépose sur vos cultures, les rendant impropres à la consommation. Le responsable n'a aucune assurance RC valide et est de surcroît insolvable. Le tribunal le condamne à vous payer des dommages et intérêts, mais son insolvabilité vous empêche de faire exécuter le jugement. Euromex vous paie l'indemnité, à concurrence maximum de 15.000 €.*
- DEFENSE PENALE** ■ *Vous faites l'objet de poursuites pénales à la suite d'un accident de la circulation – les allers et retours sur le champ ont provoqué un dépôt de boue sur la chaussée, sur lequel un automobiliste a dérapé. L'homme est grièvement blessé. Votre défense est assurée par un avocat de votre choix. Euromex s'acquitte des honoraires et frais légitimes de cet avocat, de même que de la TVA correspondante.*
- RECOURS CIVIL** ■ *Un travailleur agricole indépendant provoque une collision entre sa remorque et votre tracteur. Votre fils, qui vous accompagnait sur le tracteur, est blessé. Euromex fait le nécessaire pour que les dommages corporels et matériels vous soient remboursés. L'assureur de la partie adverse refusant de prendre en charge la facture de location du tracteur de remplacement, vous saisissez les tribunaux. Euromex s'acquitte des honoraires de votre avocat.*
- DOMMAGES FORTUITS LORS DE L'EXECUTION D'UN CONTRAT** ■ *Vous faites procéder à la rénovation partielle d'un hangar. À l'arrivée des nouvelles portes, deux trayeuses mobiles sont endommagées. La partie adverse déclare le sinistre à son assurance. Euromex prend contact avec cette compagnie, à laquelle il réclame une expertise contradictoire. Dès la fin de l'expertise, Euromex vous avance l'indemnité, pour vous permettre d'entamer immédiatement les réparations.*
- DEFENSE CIVILE** ■ *Vous êtes assuré en RC pour la production de bovins viandeux. Vous possédez également un peu de terrain, que vous cultivez. Un des arbres qui bordent ce terrain est malade, et s'écroule sur un pavillon de jardin voisin. Votre assureur refuse d'intervenir parce que vous n'êtes pas couvert pour l'exploitation de cultures. Le voisin vous réclame une somme très exagérée. Vous souhaitez charger un expert de déterminer la valeur résiduelle du pavillon, en fonction de sa vétusté. Votre avocat demande au tribunal de mandater cet expert. Euromex s'acquitte des honoraires et frais légitimes de votre avocat, de même que de la TVA correspondante.*
- CONFLIT CONTRACTUEL AVEC L'ASSUREUR REVENU GARANTI** ■ *Vous êtes grièvement blessé dans un accident du travail. La revalidation – et donc, l'incapacité de travail – est très longue. Le médecin-contrôleur de l'assureur conteste le pourcentage d'incapacité accordé par votre propre médecin, si bien que l'indemnité octroyée pour compenser la perte de revenus pourrait être inférieure à vos calculs. Un médecin-conseil spécialisé de votre choix parvient à convaincre le médecin-contrôleur de revenir sur ses positions. Euromex s'acquitte des honoraires et frais légitimes du médecin-conseil, de même que de la TVA correspondante. Il en irait de même si l'affaire devait être soumise à un médecin légiste.*
- CONFLIT CONTRACTUEL AVEC L'ASSUREUR INCENDIE** ■ *Votre remise est entièrement détruite par l'autocombustion de bottes de paille comprimée. L'expert de l'assurance incendie conteste le montant des réparations. Vous-même n'êtes pas d'accord avec le mode de calcul des pertes d'exploitation proposé par l'assureur incendie. Un expert librement choisi vous aide à dresser un bilan des dégâts. Il procède en outre au calcul précis des pertes d'exploitation, compte tenu de la période d'inutilisation et conformément aux conditions de la police.*
- CONFLIT CONTRACTUEL AVEC AUTRES ASSUREURS** ■ *Vous avez souscrit une assurance Récoltes auprès d'une compagnie allemande. La grêle hypothèque considérablement votre production, au point que la police devrait en principe intervenir. Bien que vous produisiez tous les documents requis, l'assureur ne réagit pas. Un avocat de votre choix l'assigne en Allemagne. L'assureur est désormais de meilleure composition. Les intérêts moratoires réclamés par votre avocat compte tenu du retard pris par le dossier sont remboursés également. Euromex s'acquitte des honoraires et frais légitimes de cet avocat, de même que de la TVA correspondante.*
- DROIT DU TRAVAIL ET DROIT SOCIAL** ■ *Vous licenciez un ouvrier pour cause d'absences non justifiées répétées. Il conteste l'indemnité de licenciement que vous lui avez accordée. Avec l'aide de son syndicat, il vous assigne devant le tribunal du travail. Il réclame, en plus d'une indemnité plus élevée, le paiement de prétendues heures supplémentaires. Votre défense est assurée par un avocat de votre choix. Euromex s'acquitte des honoraires et frais légitimes de cet avocat, de même que de la TVA*

correspondante.

- DROIT ADMINISTRATIF**
- Vous avez droit à une aide à l'hectare bio. Vous avez fait toutes les démarches, mais l'administration compétente ne réagit pas. Euromex prend contact avec elle et insiste pour qu'elle vous paie les subsides auxquels vous avez droit.
- DROIT FISCAL**
- L'administration fiscale estimant que vous déclarez trop peu de revenus, elle vous adresse une imposition indiciaire. Vous introduisez une réclamation auprès du directeur régional, qui ne veut toutefois rien entendre. Vous saisissez le tribunal fiscal. Euromex s'acquitte des honoraires et frais légitimes de votre avocat, de même que de la TVA correspondante.

### **Informations légales obligatoires :**

#### **Publicité :**

Les risques situés en Belgique sont régis par le droit belge et les tribunaux belges sont seuls compétents. La police d'assurance est souscrite pour une durée d'un an ; elle est tacitement reconduite, sauf en cas de résiliation notifiée dans les délais.

Si vous souhaitez introduire une réclamation auprès d'Euromex, la procédure est décrite sur le site [www.euromex.be](http://www.euromex.be).

La procédure de réclamation auprès de l'Ombudsman des Assurances est présentée sur le site [www.ombudsman.as](http://www.ombudsman.as).

Les droits et devoirs de l'assureur et des assurés sont régis par les dispositions de la police d'assurance. Pour de plus amples informations sur les primes et les conditions, veuillez-vous adresser à votre intermédiaire d'assurances.

#### **Euromex SA :**

Euromex, Generaal Lemanstraat 82-92 – 2600 Berchem (siège social) et rue E. Francqui 1, 1435 Mont-Saint-Guibert. RPM Antwerpen, TVA BE 0404.493.859, entreprise d'assurance agréée sous le code 0463, sous le contrôle de la Banque Nationale de Belgique, boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles. Euromex propose exclusivement des assurances de protection juridique.

#### **Gestion des conflits d'intérêts :**

Euromex propose et conclut ses polices d'assurance dans le respect des règles de conduite fondamentales imposées par MiFID, en se mobilisant de manière loyale, équitable et professionnelle pour défendre les intérêts de ses clients. Mais comme tout organisme financier, Euromex peut aussi être confrontée à des conflits d'intérêts.

Voilà pourquoi – conformément aux dispositions légales – elle a élaboré une politique de gestion des conflits d'intérêts. Cette politique vise à mettre en œuvre tout ce qui est raisonnablement possible pour identifier, prévenir ou, en cas d'échec, gérer, les conflits d'intérêts d'une manière qui ne porte pas préjudice aux intérêts des clients. Des mesures organisationnelles, qui revêtent la forme d'un certain nombre de procédures spécifiques, notamment en matière de procurations, de surveillance, de sécurisation de l'information, de politique de lutte contre la fraude et de formation des collaborateurs, sont mises en place. Euromex s'est par ailleurs dotée d'un Code de conduite, véritable fil conducteur destiné à permettre à tous ses collaborateurs d'exercer leurs activités quotidiennes d'une manière intègre et autonome.

Si un conflit d'intérêts, insuffisamment compensé par les mesures organisationnelles, devait néanmoins survenir, Euromex vous en informerait, pour que vous puissiez prendre des décisions en connaissance de cause.

Vous pouvez consulter le texte intégral de la politique de gestion des conflits d'intérêts sur [www.euromex.be](http://www.euromex.be), sous la rubrique Protection du consommateur. Vous préférez recevoir la version papier, ou au contraire la version électronique ? Faites-le savoir à Euromex. Pour signaler un éventuel conflit d'intérêts, adressez-vous au service Compliance ([compliance@euromex.be](mailto:compliance@euromex.be)).

#### **Communication**

**Langue** Euromex communique avec vous en français ou en néerlandais, selon vos préférences. Toutes les conditions, de même que tous les contrats et documents, sont disponibles tant en français qu'en néerlandais.

**Contacts** Vous pouvez communiquer avec Euromex soit par le biais de votre intermédiaire d'assurances, soit directement par téléphone, courriel ou courrier. Euromex peut également vous recevoir en ses bureaux ; les bureaux sont ouverts de 08 h 30 à 16 h 00. Vous pouvez nous joindre par téléphone de 08 h 30 à 17 h 00.

Generaal Lemanstraat 82-92  
2600 Berchem

Rue E. Francqui 1  
1435 Mont-Saint-Guibert

**Production** 03 451 45 51  
[polisbeheer@euromex.be](mailto:polisbeheer@euromex.be)

[serviceproduction@euromex.be](mailto:serviceproduction@euromex.be)

<b>Sinistres</b>	Anvers	03 451 45 55	010 80 01 50
	Flandre occidentale & Limbourg	03 451 45 56	
	Flandre orientale & Brabant flamand	03 451 45 57	
	National	03 451 45 60	
	Affaires pénales	03 451 45 58	
	schadebeheer@euromex.be		servicesinistres@euromex.be

<b>Comptabilité</b>	03 451 45 52		
	boekhouding@euromex.be		comptabilite@euromex.be

**Contrôleurs**

Euromex agit sous le contrôle de l’Autorité des Services et Marchés financiers (FSMA), rue du Congrès 10-16, 1000 Bruxelles, et de la Banque Nationale de Belgique (BNB), boulevard de Berlaimont 14, 1000 Bruxelles.